



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Ainsi, les informations communiquées dans ce document doivent être centrées sur le service rendu et non sur le strict respect de telle ou telle prescription réglementaire.

Donner à connaître le degré d'accessibilité de son ERP revient à dire si l'établissement est accessible totalement ou partiellement. S'il l'est partiellement, quelle(s) prestation(s) l'est (le sont) et laquelle (ou lesquelles) ne l'est pas (ne le sont pas)

Contact Référent Handicap :

Maxime COUTANT - maxime@alfieformation.fr - 06 86 36 84 19

Bienvenue au centre de formation alfie (société UP&KO)

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

- **OUI**
- NON

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

- **OUI**
- NON



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- **Le personnel est sensibilisé.**
 - Le personnel est formé. (C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.)
- **Le personnel sera formé.**

Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé

- **OUI**
- NON

Le personnel connaît le matériel

- **OUI**
- NON

Consultation du registre d'accessibilité :

sur notre site internet alfieformation.fr